



SEANCE DU 7 FEVRIER 2019

Nature de l'acte	DELIBERATION
Numéro de l'acte	2019-27
Matière de l'acte	7.1.3

L'an deux mille **DIX-NEUF**, le **SEPT FEVRIER** à **18 heures 30**

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno Cousein, maire,

En suite de convocation en date du 1^{er} février 2019, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de M. Sylvain Fréville représenté par M. Pierre-Georges Dachicourt

M. Jean-Claude Lapostolle, Mme Charlotte Vasseur, M. Benoît Dolle, absents excusés.

Mme Danièle Bertin est élue secrétaire.

2019-27 - Finances - budget principal - budget primitif 2019

Le projet de Budget Primitif 2019 soumis aujourd'hui à votre approbation a été élaboré en tenant compte des demandes des élus et des services.

Cette concertation a permis d'établir un budget ambitieux, réaliste et cohérent pour la Ville de Berck-sur-mer. Pour mémoire, voici les principaux indicateurs financiers (données issues du CA 2018 non clôturé, après retraitement des produits et charges exceptionnelles) :

Epargne brute	2 968 655 €
Epargne nette	1 348 011 €
Dette	16 613 253 €
Capacité de désendettement	5.65 ans
Taux d'endettement	67.48 %

Le budget 2019, équilibré en dépenses et en recettes, s'élève à :

Section de fonctionnement	24 863 227.98 €
Dont autofinancement	2 063 130.56 €
Section d'investissement	7 445 631.56 €
Total	32 308 859.54 €

La section de fonctionnement :

dépenses		recettes	
<i>Opérations réelles</i>		<i>Opérations réelles</i>	
Charges générales	4 449 994.00 €	Produits des services et du domaine	1 009 220.00 €
Charges de personnel	14 833 800.00 €	Impôts et taxes	16 749 000.00 €
Atténuation de produits	1 000.00 €	Dotations et participations	6 289 389.00 €
Charges de gestion courante	2 836 795.42 €	Autres produits de gestion courante	173 600.00 €
Charges financières	516 000.00 €	Produits financiers	18.00 €
Charges exceptionnelles	108 508.00 €	Produits exceptionnels	307 000.00 €
Dépenses imprévues	51 000.00 €	Atténuation de charges	332 000.00 €
Sous total	22 797 097.42 €	Sous total	24 860 227.98 €
<i>Opérations d'ordres</i>		<i>Opérations d'ordres</i>	
Sous total	2 066 130.56 €	Sous total	3 000.00 €
		Résultat reporté	0 €
TOTAL	24 863 227.98 €	TOTAL	24 863 227.98 €

Impôts et taxes : une estimation en attente de la notification du produit réel 2019 et à la revalorisation des bases soit + 2.20 % de 263 927 €

Stabilité des droits de mutation et des produits des jeux du casino

Dotations et participations : une estimation de 4 488 598 € de DGF

Autres produits de gestion courante : revenus des immeubles

002 sans reprise du résultat antérieur.

La section d'investissement :

La section d'investissement du budget principal 2019 s'équilibre à hauteur de : 7 445 631.56 €

dépenses		recettes	
<i>Opérations réelles</i>		<i>Opérations réelles</i>	
Immobilisations incorporelles	30 000.00 €	Subventions	699 501.00 €
Immobilisations corporelles	761 000.00 €	Emprunts	2 000 000.00 €
Immobilisations en cours	2 593 000.00 €	Dotations et fonds FCTVA	1 100 000.00 €
Opérations d'équipement	2 470 000.00 €	Produits des cessions	1 580 000.00 €
Dotations, fonds divers	115 210.78 €		
Dettes remboursement du capital	1 421 100.00 €		
Dépenses imprévues	52 320.78 €		
Sous total	7 442 631.56 €	Sous total	5 379 501.00 €
<i>Opérations d'ordres</i>		<i>Opérations d'ordres</i>	
Sous total	3 000.00 €	Sous total	2 066 130.56 €
TOTAL	7 445 631.56 €	TOTAL	7 445 631.56 €

Les dépenses :

Remboursement du capital de la dette : 1 421 100.00 €

Le programme d'investissement 2019 comprendra notamment :

- ➔ La poursuite des grands projets initiés en 2017
 - Place de l'Entonnoir inscription de 800 000 € en 2019.
 - Rénovation-Extension du Palais des Sports 550 000€ en 2019.

- ➔ En matière de voirie
 - Après la Rue de St Josse en 2017, lancement des travaux de la Rue du Haut Banc 1 100 000 € en 2019.
 - 4^{ème} année du Programme Pluriannuel d'Investissement « trottoirs et voiries » : 300 000€

- ➔ En matière d'aménagement urbains
 - Parking Lycée/Collège 400 000€
 - Aménagement EPDA 120 000€

- ➔ En matière d'amélioration des conditions de travail des agents municipaux : début des travaux au Centre Technique Municipal : 850 000€

- ➔ En matière de travaux sur les édifices culturels
 - Travaux 250 000 €

- ➔ En matière de travaux dans les écoles :
 - 70 000 €

- ➔ En matière de travaux sur les bâtiments municipaux :
 - 100 000€ avec notamment les travaux de l'ADAP

- ➔ En matière de travaux sur les bâtiments sportifs : 70 000€

- ➔ En matière d'équipements
 - 35 000 € dédiés au renouvellement du matériel de surveillance plage
 - 90 000 € dédiés au renouvellement des véhicules
 - 120 000€ dédiés à l'informatique dont la mise en place de la dématérialisation des Conseils (tablettes), l'extension de la vidéoprotection
 - 50 000€ pour le renouvellement des illuminations, matériels accessibilité plage
 - 10 000€ pour l'achat de matériels de sécurité pour les événements

- ➔ En matière d'amélioration du cadre de vie / espaces verts :
 - Espaces verts : 50 000€

Les recettes :

Pour couvrir les dépenses, les principales recettes d'investissement comprennent :

Subventions : 699 501 €

Emprunt : limité à 2 000 000 €

Dotations :
FCTVA : 700 000 €
Taxe d'aménagement : 400 000 €

Produits des cessions : 1 580 000 €

Opérations d'ordre :
Virement de la section de fonctionnement : 907 694,53 €
Recettes d'ordre (040) : 1 158 436,03 €

1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 0 €
DETR (dotation d'équipements des territoires ruraux) : les demandes en traitement sont non notifiées.

L'équilibre du budget primitif 2019 est assuré de la façon suivante :
(voir la maquette du budget primitif)

Ceci exposé, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'adopter tel qu'il est présenté, le projet de Budget Primitif 2019, arrêté aux chiffres ci après :
(voir document budgétaire)
- De voter le présent budget :
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, à l'exception des crédits de subventions obligatoirement spécialisés
- De fixer le produit de la fiscalité directe locale 2019 à 12 200 000 €

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le maire de Berck-sur-Mer dans le délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX) dans le délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse de la collectivité si un recours administratif a été préalablement déposé.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, il est demandé au conseil municipal de procéder au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
5 ABSTENTIONS**

Pour extrait certifié conforme,
Berck-sur-Mer, le 8 février 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216201087-20190207-2019-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2019

Affichage : 11/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Le maire,
Bruno Cousein



Publié le 11 FEV. 2019
Exécutoire le 11 FEV. 2019
Le maire,
Bruno Cousein

